

Note de Jean Chauvel sur la position britannique en matière de désarmement (Londres, juillet 1957)

Légende: En juillet 1957, Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, s'interroge sur la position britannique en matière de désarmement. Il souligne notamment que le gouvernement britannique est inébranlablement attaché à une défense fondée sur l'utilisation de l'arme nucléaire ainsi qu'au maintien dans ce domaine de la liberté la plus totale. De ce fait, le Royaume-Uni essaie, selon Jean Chauvel, de reporter aussi loin que possible la date d'un arrêt effectif des fabrications nucléaires et reste sceptique à l'égard de tout accord qui l'empêcherait de se pourvoir de la puissance nucléaire. Pour autant, la position britannique ne diffère pas fondamentalement de la position française en matière de réduction d'armements ou encore du contrôle du désarmement classique.

Source: Note de l'ambassadeur de France à Londres. Remarques sur la position britannique en matière de désarmement: Londres, fin juillet 1957. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1957, Tome II, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1991. Numéro du document 82. pp. 169-171.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_jean_chauvel_sur_la_position_britannique_en_matiere_de_desarmement_londres_juillet_1957-fr-653ca2d1-bac5-4ca5-83bb-086a79b142fo.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

82

NOTE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES ⁽¹⁾*Remarques sur la position britannique
en matière de désarmement*N. *Londres, fin juillet 1957* ⁽²⁾.

L'objet des remarques qui suivent est limité. Il ne s'agit pas de décrire les positions prises par le gouvernement britannique dans les négociations relatives au désarmement, mais seulement de tenter de voir quelles sont les réponses qu'il est décidé à donner à quelques-unes des questions clefs auxquelles peut se ramener cette négociation.

1. Plus encore que dans un passé récent, avec plus de franchise et de netteté que tout autre gouvernement, celui de ce pays a fondé sa politique militaire sur la conception du *deterrent*. Face à un parti travailliste qui, lorsqu'il était au pouvoir, avait adopté cette thèse et pris des décisions majeures destinées à la traduire dans les faits, mais qui, depuis qu'il est dans l'opposition, la renie de plus en plus ouvertement, M. Macmillan a choisi de ne pas faiblir et de ne pas dissimuler à l'opinion publique de son pays que la voie tracée par le Livre blanc est irréversible. Il ne s'agit plus de se préparer à gagner une guerre, mais de la prévenir en se mettant en mesure de jouer, en tant que de besoin, de la menace nucléaire. La fermeté de son attitude a valu au Premier ministre, au mois d'avril, un clair succès sur l'opposition.

Ce rappel est indispensable pour comprendre que lorsqu'il s'est agi, à l'initiative de M. Stassen, de rechercher une nouvelle clause d'interdiction conditionnelle d'usage, le gouvernement britannique n'a pas seulement marqué son opposition à toute formule risquant d'être interprétée comme limitant sa liberté d'utiliser l'arme nucléaire pour sa défense. Il s'est également inquiété de toute rédaction qui pût laisser entendre qu'il y avait avantage à maintenir à un niveau suffisant ses forces conventionnelles pour repousser certaines sortes d'agressions ⁽³⁾. Le gouvernement conservateur y voyait une arme dialectique offerte aux adversaires du *deterrent*.

(1) M. Jean Chauvel.

(2) Ce document ne porte pas de date, mais il est vraisemblablement de la fin juillet (il a été en effet reçu le 1^{er} août au Secrétariat des conférences, ainsi qu'en témoigne le cachet de ce service).

(3) *Note du document* : C'est dire que le raisonnement que l'on peut se faire en Allemagne fédérale (télégramme de Bonn n° 6084, paragraphe 1^o *in fine*) n'est pas celui du gouvernement anglais. [Il y a erreur sur le numéro du télégramme de Bonn précité].

Ainsi, le gouvernement britannique doit être considéré comme inébranlablement attaché à une défense fondée sur l'utilisation de l'arme nucléaire et au maintien dans ce domaine de sa liberté la plus totale. À la différence du gouvernement américain, celui de l'Angleterre doit cependant défendre cette position contre des critiques qui ne viennent pas que de l'opposition et des milieux de gauche. C'est un point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir : la doctrine du *deterrent* donne lieu ici à un débat qui a tendance à s'approfondir.

2. Dans l'affaire de la suspension des expériences et de l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à utilisation militaire, le gouvernement britannique s'est vu dicter sa politique par les considérations suivantes : a. Son équipement atomique requiert au moins une nouvelle série d'expériences et le maintien de sa liberté à cet égard pendant au moins un an; peut-être l'avenir montrera-t-il que ces prévisions sont elles-mêmes insuffisantes; b. Les responsables de la Défense nationale sont hors d'état (M. Sandys me le confirmait l'autre jour) d'évaluer le délai nécessaire à la constitution, à partir des données recueillies au cours des dernières expériences thermonucléaires, du stock considéré comme indispensable; c. Dans ces conditions, reculer la date de l'arrêt des fabrications ou, plutôt, empêcher qu'une telle date soit arrêtée, est devenu un impératif pour le gouvernement britannique et ses négociateurs. Aussi bien, lorsqu'il leur a fallu jeter du lest, ont-ils préféré que ce fût en matière de suspension des expériences plutôt qu'à propos de l'arrêt des fabrications. Sur ce point capital, les positions britanniques et celles que nous avons prises dans la négociation ne convergent donc point.

En pratique, lorsqu'il s'est agi de définir la position occidentale en matière de désarmement nucléaire, le gouvernement britannique a cependant veillé, tout en protégeant ses intérêts fondamentaux, à tenir le plus grand compte des réactions de l'opinion publique dont une large partie réclame la suspension des expériences sans aucune condition et l'acceptation de la proposition soviétique⁽¹⁾. C'est ainsi que l'on a pu voir M. Lloyd hésiter à établir un lien organique entre cette suspension et l'arrêt des fabrications. Il s'est toutefois, en définitive, décidé avec ses alliés à mettre des conditions à l'arrêt provisoire des expériences. La presse libérale l'en a d'ailleurs approuvé. Certaines personnalités travaillistes ont reconnu le bien-fondé de la thèse.

Mais ce qu'il faut, sur ce point, retenir, c'est la volonté bien arrêtée du gouvernement britannique de reporter aussi loin que possible la date d'un arrêt effectif des fabrications nucléaires. Pour lui, cet arrêt n'interviendrait pas nécessairement dans une première phase de désarmement. La rédaction donnée à la déclaration quadripartite⁽²⁾, sous des apparences différentes, ménage cette possibilité.

⁽¹⁾ Sur l'aide-mémoire soviétique du 7 juin, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 460 (note); ci-dessus le n° 56.

⁽²⁾ Ce terme désigne un projet américain présenté le 12 juillet et pris comme base de travail entre les quatre Occidentaux. Pour une analyse de ce document, voir ci-dessus le n° 56.

3. Il va de soi qu'étant donné les réductions d'effectifs que prévoit le Livre blanc, le gouvernement britannique n'attache qu'un intérêt académique aux chiffres prévus par les plans de désarmement en cours de discussion. Ce qu'il faut retenir en revanche, c'est qu'il est moins pénétré que nous-mêmes de l'intérêt essentiel qui s'attache à obtenir des réductions sérieuses dans les forces armées soviétiques. Par contre, les vues britanniques ne diffèrent pas fondamentalement des nôtres en matière de réduction d'armements. De même, lorsqu'il s'agit du contrôle du désarmement classique.

4. Le Département a suivi de trop près les discussions relatives à l'institution d'une zone de contrôle pour qu'il soit nécessaire de préciser ici la façon dont à Londres, on a envisagé ce problème. Il suffira de rappeler que l'attitude britannique a été surtout inspirée par le scepticisme. Sceptiques sur l'intérêt véritable de la zone européenne d'inspection aérienne, les négociateurs britanniques l'étaient également, et le demeurent, sur les chances réelles de voir un accord, auquel l'Allemagne devrait être partie, se faire à ce sujet.

On a pu croire, en outre, que le gouvernement britannique cherchait à faire échapper, en tout état de cause, son territoire à l'inspection aérienne. Cela n'est pas certain, puisqu'aussi bien il a donné son accord de principe à une zone qui s'étendrait de l'Atlantique à l'Oural. On peut, cependant, se demander si les Britanniques ne manœvreraient pas, dans le cas à leur avis assez improbable, où une zone d'inspection verrait le jour, pour éviter que leurs bases aériennes stratégiques ne soient soumises au contrôle aérien des Soviets. À la question de la zone de survol se rattache celle de l'implantation des postes de contrôle à terre contre les attaques par surprise. Sur ce point, la position britannique diffère de la nôtre, puisqu'elle consiste à ne pas demander que ces postes débordent de la zone de contrôle aérien. Il est certes possible qu'elle soit inspirée par le souci de faire échapper les ports, gares et aérodromes anglais à l'inspection soviétique. La chose n'est, toutefois, pas certaine et il se peut aussi bien que cette position ne réponde qu'à des préoccupations de tactique.

5. Les négociateurs britanniques n'ont jamais partagé ni l'optimisme ni le désir d'aboutir à un accord dont témoigne M. Stassen. La vertu d'un accord de désarmement se mesure, dans leur esprit, aux garanties qu'il apporte sur le plan du contrôle. Or, ils n'aperçoivent pas à cet égard de progrès de la part de l'U.R.S.S. Conclure pour conclure n'est point leur but. Et si le sentiment est assez largement répandu dans les pays qu'un accord est souhaitable en soi, et qu'une suspension des expériences pourrait en être le prétexte ou l'objet, le gouvernement ne partage pas ces vues : à ses yeux, il vaut mieux ne pas s'entendre que de le faire sur des bases trompeuses ou simplement désavantageuses. Or, à moins de se traduire par des concessions soviétiques qui ne sont pas à l'horizon de la négociation, tout accord qui l'empêcherait de se pourvoir de la puissance nucléaire qu'il est en train d'édifier et sur quoi sa défense désormais repose presque tout entière serait, de l'avis de son gouvernement, désavantageux pour l'Angleterre.